

Frau Marie-Christine Smialko, Hauptassistentin;
 Frau Rosa Spinosi, Hauptassistentin;
 Frau Nancy Tresinie, Hauptassistentin;
 Frau Francine Viseur, Assistentin.

Durch Königlichen Erlass vom 25. Oktober 2017:

- werden folgende Personen zum Kommandeur des Leopoldordens ernannt:

Herr Alain Debaugnies, Direktor;

- werden folgende Personen zum Offizier des Leopoldordens ernannt:

Herr Pierre Dupont, Attaché;

Herr Robert Loop, Direktor;

Herr Pierre Moreau, Attaché;

- werden folgende Personen zum Ritter des Leopoldordens ernannt:

Herr Victor Dive, erster Graduerter;

Herr Jean-Paul Lejeune, Hauptgraduierter;

Frau Florence Pigeolet, Attachée;

Frau Virginie Van Wynsberghe, Attachée.

GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2017/206866]

14 DECEMBRE 2017. — Arrêté du Gouvernement wallon portant désignation des membres du comité de pilotage de l'ASBL « Centre de référence en santé mentale »

Le Gouvernement wallon,

Vu le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, Livre VI, Titre 2, Chapitre II, les articles 618 et 619;

Vu le Code réglementaire de l'Action sociale et de la Santé, Livre VII, Titre 3, Section 2, l'article 1825;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 août 2017 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2015 octroyant une reconnaissance en qualité de centre de référence en santé mentale du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 à l'ASBL « Centre de référence en santé mentale »;

Considérant qu'au terme de l'article 619, § 5, du Code, le comité de pilotage du Centre de référence en santé mentale reconnu doit être composé de divers représentants répartis comme suit : les personnes désignées par le centre de référence; deux représentants des pouvoirs organisateurs, dont un directeur administratif; trois représentants des travailleurs des services de santé mentale, chacun pour une fonction; un représentant de la fonction psychiatrique, un représentant des plates-formes de concertation en santé mentale;

Considérant les candidatures réceptionnées suite à l'appel à candidatures publié au *Moniteur belge* le 19 janvier 2017;

Vu la candidature de M. Marc Xhrouet;

Considérant que M. Marc Xhrouet occupe un poste de conseiller en santé mentale à SANTHEA et que sa candidature a été déposée par le conseil d'administration du centre de référence;

Vu la candidature de M. Marc Demesmaecker;

Considérant que M. Marc Demesmaecker occupe un poste de conseiller en santé mentale à UNESSA, Union en Soins de Santé et que sa candidature a été déposée par le conseil d'administration du centre de référence;

Vu la candidature de M. Xavier Mulkens;

Considérant que M. Xavier Mulkens occupe une place de psychologue au sein du Centre de Guidance de Charleroi et que sa candidature a été déposée par le conseil d'administration du centre de référence;

Vu la candidature de M. Thierry Lottin;

Considérant que M. Thierry Lottin est administrateur à la FEDITO wallonne, Fédération wallonne des institutions pour toxicomanes et psychologue en hôpital et que sa candidature a été déposée par le conseil d'administration du centre de référence;

Vu la candidature de M. Alain Sansterre;

Considérant que M. Alain Sansterre est président de la Plateforme de Concertation en Santé mentale du Brabant wallon et directeur d'un hôpital pédopsychiatrique et que sa candidature a été déposée par le conseil d'administration du centre de référence;

Vu la candidature de M. Geoffrey Blaffart;

Considérant que M. Blaffart, assistant social, occupe le poste de directeur administratif de quatre services de santé mentale et que sa candidature est présentée par l'APOSSM, Association des Pouvoirs organisateurs des Services de Santé mentale en Wallonie;

Vu la candidature de Mme Isabelle Linkens;

Considérant que Mme Linkens occupe le poste d'administrateur délégué de l'ASBL Centre de Santé de Jolimont organisant un service de santé mentale disposant de trois sièges de mission généraliste et d'une initiative spécifique et que sa candidature est proposée par l'APOSSM;

Vu la candidature de M. Patrick Godfrin;

Considérant que M. Patrick Godfrin, psychologue au service de santé mentale de Jambes, détient une expérience de plus de 20 ans dans le secteur des services de santé mentale, et que sa candidature est présentée pour la fonction psychologique par l'ATSMA, Association des Travailleurs de la Santé mentale ambulatoire;

Vu la candidature de Mme Christine de Moreau d'Andoy;

Considérant que Mme Christine de Moreau d'Andoy, assistante sociale au service de santé mentale d'Andenne, détient une expérience de 14 ans dans le secteur des services de santé mentale et que sa candidature est présentée pour la fonction sociale par l'ATSMA;

Vu la candidature de Mme Tiziana Lozzi,

Considérant que Mme Tiziana Lozzi, secrétaire au service de santé mentale de Courcelles, dispose d'une expérience de 30 ans dans le secteur des services de santé mentale et que sa candidature est présentée pour la fonction d'accueil et de secrétariat;

Vu la candidature de M. Benoît Gillain;

Considérant que le Docteur Benoît Gillain, psychiatre, vice-président de la Société royale de Médecine mentale de Belgique, chef de service à la Clinique St-Pierre à Ottignies, directeur thérapeutique au service de santé mentale d'Ottignies, détient une expérience de plus de 25 ans en qualité de psychiatre et que sa candidature est présentée pour la fonction psychiatrique;

Vu la candidature de M. Thierry Lebrun;

Considérant que le Docteur Thierry Lebrun, psychiatre, chef de service au CHR Val de Sambre, responsable thérapeutique de l'Equipe mobile d'Ecoute et d'Intervention en Santé mentale (EMISM) de la province de Namur, directeur thérapeutique de l'initiative spécifique Avec Nos Aînés du service de santé mentale de Namur, détient une expérience de plus de 25 ans en qualité de psychiatre et que sa candidature est présentée pour la fonction psychiatrique;

Vu la candidature de M. Pierre-René Gilbert;

Considérant que M. Pierre-René Gilbert, directeur général de l'Hôpital psychiatrique St-Bernard à Manage et de la MSP Bois de la Fontaine, assume la fonction de président de la Plate-forme de concertation en santé mentale de Charleroi et du Centre et que sa candidature est proposée en concertation entre les Plates-formes de concertation en santé mentale wallonnes;

Sur proposition de la Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Egalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. Le présent arrêté règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, une matière visée à l'article 128 de celle-ci.

Art. 2. Sont désignés en qualité de membres du comité de pilotage de l'ASBL « Centre de référence en santé mentale » :

	Membres effectifs	Membres suppléants
Pour le centre de référence	M. Marc Xhrouet	-
	M. Marc Demesmaecker	-
	M. Xavier Mulkens	-
	M. Thierry Lottin	
	M. Alain Sansterre	-
Pour les Pouvoirs organisateurs	M. Geoffrey Blaffart	-
	Mme Isabelle Linkens	-
Pour les travailleurs :		
Fonction psychologique	M. Patrick Godfrin	-
Fonction sociale	Mme Christine de Moreau d'Andoy	-
Fonction d'accueil	Mme Tiziana Lozzi	-
Pour la fonction psychiatrique	M. Benoît Gillain	M. Thierry Lebrun
Pour les plates-formes de concertation en santé mentale	M. Pierre-René Gilbert	-

Art. 3. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 4. La Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Egalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 14 décembre 2017.

Le Ministre-Président,
W. BORSUS

La Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Egalité des Chances, de la Fonction publique
et de la Simplification administrative,

A. GREOLI